

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 3
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 24/01/2017

Le 30 janvier 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Yann GALLAY

OBJET : SPORT - Entretien du terrain synthétique de Fétan - Convention entre la commune de Trévoux et la CCDSV

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge des Sports, rappelle au Conseil que le complexe sportif de Fétan à Trévoux est composé notamment de 3 terrains de football dont deux en synthétique, et parmi ces deux l'un appartient à la CCDSV.

Ces terrains synthétiques demandent une maintenance et des interventions régulières d'entretien (redressement des brins et répartition de la charge de remplissage) afin d'optimiser leur durée de vie.

Un apport complémentaire de charge (granulats) et l'entretien des points de pénalty sont également nécessaires suivant l'intensité d'utilisation des terrains.

La Communauté avait confié l'entretien de son terrain à l'entreprise Parc et Sports alors que la commune de Trévoux entretenait son terrain avec son propre matériel. Le contrat avec Parc et Sport étant arrivé à échéance en fin d'année 2016, il ne sera pas renouvelé et il est proposé de mutualiser cet entretien avec la commune de Trévoux.

Un projet de convention a été établi ; Il définit les modalités administratives, techniques et financières de cette mutualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **ACCORTE** de confier la maintenance et l'entretien régulier de son terrain synthétique situé au sein du complexe sportif de Fétan à Trévoux, aux services municipaux de Trévoux ;

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention avec la mairie de Trévoux pour l'entretien du terrain synthétique de Football à Fétan ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DIT** que les crédits relatifs à l'application de cette convention sont prévus aux budgets principal 2017 et suivants.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 3 FEV. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170130-2017C08-SP
Affichage le : **- 3 FEV. 2017**

A Trévoux, le 30 janvier 2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

